

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2022-2023

---

28 NOVEMBRE 2022

---

PROJET DE DÉCRET<sup>1</sup>

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR  
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023

---

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DES  
RELATIONS INTERNATIONALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES  
COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR MME SYBILLE DE COSTER-BAUCHAU

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 468 (2022-2023) n°1 à n°4.

## TABLE DES MATIÈRES

|       |                                                                                                                                       |    |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1     | Exposé de M. Jeholet, ministre-président.....                                                                                         | 3  |
| 2     | Discussion générale .....                                                                                                             | 3  |
| 3     | Examen des divisions organiques, articles budgétaires et tableaux relevant de la commission.....                                      | 8  |
| 3.1   | Division organique 01 (Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Médiateur) .....                                              | 8  |
| 3.2   | Division organique 06 (crédits cabinet et charges liées au gouvernement) ..                                                           | 8  |
| 3.3   | Division organique 10 (services du gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques)..... | 8  |
| 3.4   | Division organique 11 (secrétariat général) .....                                                                                     | 8  |
| 3.4.1 | Programme 1 .....                                                                                                                     | 8  |
| 3.5   | Division organique 14 (relations internationales) .....                                                                               | 9  |
| 4     | Votes conformément à l'article 70§3 du Règlement .....                                                                                | 10 |

Mesdames et Messieurs,

Votre commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement a examiné, au cours de sa réunion du 28 novembre 2022, le projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 (doc. 468 (2022-2023) n° 1).<sup>2</sup>

## 1 Exposé de M. Jeholet, ministre-président

**M. le ministre-président** déclare que l'indexation engendre d'importantes augmentations dans les budgets, soit la part la plus importante de l'augmentation de crédit de WBI, mais aussi celle de la dotation au Parlement ou de la dotation au service du Médiateur. Il épingle une diminution en ce qui concerne les collaborateurs des ministres sortant de charge -comme attendu à ce moment de la législature- ainsi qu'une provision de 5 355 000 euros en engagement et de 3 889 000 euros en liquidation relative à la présidence belge du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2024. Le ministre-président cite encore le renouvellement de l'opération Plaisir d'apprendre pour un montant de 600 000 euros ainsi que le maintien des crédits relatifs à notre ambition numérique pour les écoles et ce, pour un montant de 4 400 000 euros. Enfin, il évoque le crédit de 15 millions d'euros destiné à couvrir les primes à l'achat de matériel informatique et numérique pour les élèves. Il s'agit du doublement de la prime initiale de 75 euros.

## 2 Discussion générale

S'en référant d'abord à l'intervention générale qu'il a faite dans le cadre de l'examen de l'ajustement budgétaire (cf. Doc.466 (2022-2023) n°5), **M. Bellot** évoque successivement la confirmation du soutien aux actions de lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales, l'appui renouvelé destiné à inscrire la FWB dans la démarche nationale et internationale relative à la transition écologique avec une

---

<sup>2</sup> Ont participé aux travaux de la commission :

- Mme Grovonius, M. Lomba, M. Luperto, M. Ouriaghli
- M. Bellot, Mme Cassart-Mailleux, Mme Laruelle, Mme de Coster-Bauchau
- M. Daele, Mme Ryckmans
- Mme Bernard (en remplacement de Mme Groppi), M. Kerckhofs (Président)
- M. Matagne

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Jeholet, ministre-président
- M. Blanchard, chef de cabinet du ministre-président Jeholet
- M. Chinkhoyev, collaborateur du groupe PS
- Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
- M. Belin, secrétaire politique du groupe Les Engagés

légère augmentation des crédits, l'implémentation continue des priorités définies dans la Note de politique internationale ainsi qu'une provision de moyens en vue de la présidence belge de l'Union européenne en 2024. Dans le même temps, l'on peut aussi mesurer, à travers cet exercice, les économies décidées par le gouvernement de manière transversale dans le cadre d'un passage en revue de l'ensemble des dépenses.

**M. Matagne** commence par rappeler que WBI ne consomme pas tous ses crédits. Dans ce contexte il souhaiterait savoir où en est la consommation des crédits de l'année 2022. Quelles sont les projections de consommation réelle pour 2023 et quel est l'état actuel des réserves de WBI qui, selon l'intervenant, devraient être utilisées dans l'économie ?

Concernant les recettes sur plan de relance lié à la culture, le crédit initial s'élève à 970 000 euros alors qu'il était d'1 125 000 euros à l'initial 2022. Comment s'explique cette différence ?

Concernant les dépenses, le député constate que le budget reste stable alors qu'il était question récemment dans la presse de supprimer les ALACS. Doit-on également s'attendre à des fermetures de délégations ou à l'ouverture de nouvelles délégations ? Le commissaire aimerait également connaître les actions que le ministre-président envisage pour booster la visibilité et le rôle de WBI et de nos opérateurs sur le plan international alors que les budgets ne semblent pas évoluer dans ce sens.

Pour **M. Lomba**, si les débats budgétaires constituent un exercice démocratique fondamental qui permet aux députés d'exercer leur rôle de contrôle de l'exécutif, c'est aussi l'opportunité de veiller à ce que le gouvernement suive bien les orientations des projets pour lesquels il s'est engagé, mais aussi celle d'évaluer l'impact concret des décisions prises sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Au nom de son groupe, il lui semble important de relever qu'à l'analyse des documents budgétaires, le gouvernement garde le cap en prenant ses responsabilités en cohérence avec ses engagements.

Évoquant la mise en œuvre du décret pauvreté et de son plan quinquennal, le commissaire constate qu'aucune hausse du budget dédié à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales n'est prévue à l'initial 2023. Or, vu les conséquences de l'inflation et de la crise énergétique en termes de précarité et d'inégalités sociales, il convient de rester vigilant afin que les moyens déployés dans ce cadre soient suffisants pour espérer atteindre les objectifs, notamment en ce qui concerne les centres de ressources. Dans ce contexte, M. Lomba souhaite connaître l'évolution des mesures prises dans le cadre du plan quinquennal. Il souhaite connaître également l'état d'avancement et les perspectives du Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales, tel qu'annoncé au plus tard pour le mois de janvier 2023.

Par ailleurs, l'application du Plan transversal de transition écologique qui vise la neutralité carbone au plus tard pour 2050 apparaît essentielle aux yeux de son groupe politique. À cet égard, l'intervenant salue le financement des actions en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique à hauteur de 800.000 euros ainsi que les 200.000 euros prévus pour les subventions allouées dans le cadre du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique. Il demande toutefois au ministre-président d'explicitier plus avant les prochaines étapes du Plan. Quels sont les constats posés par le comité de coordination et du suivi qui devait se réunir le 8 novembre dernier ?

En ce qui concerne la partie relative au Devoir de mémoire, un certain manque d'intérêt avait été constaté pour l'appel à projets prévu dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes. Le commissaire demande si le dernier appel à projets arrivé à échéance le 30 septembre dernier a eu le succès escompté. Des actions sont-elles prévues de susciter davantage de projets de cette nature à l'avenir ? Qu'en est-il des projets retenus dans le cadre de ce dernier appel ?

Sur les relations internationales, M. Lomba constate que les budgets alloués sont en hausse et il s'en réjouit. Il souligne la provision constituée dans le budget initial 2023 afin de prendre en charge les dépenses relatives à la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, qui aura lieu du 1er janvier au 30 juin 2024 et qui abordera les thématiques Sport et Éducation comme base de programme de la présidence belge dans les domaines exercés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il demande à connaître le rôle concret de la FWB dans ce cadre, ses projets et les échéances à venir.

**Mme Ryckmans** constate à son tour une petite réduction des moyens consacrés à la lutte contre la pauvreté, plus précisément en ce qui concerne le fonctionnement de la cellule qui lui est dédiée. Elle souhaite connaître l'impact concret de cette diminution. Sur le développement durable, les augmentations prévues de 800 000 et de 200 000 euros constituent à ses yeux des signaux importants. Le comité a-t-il été saisi de ces montants et a-t-il été concerté ? À quoi seront-ils affectés ? À propos des subventions de toute nature allouées à la coordination des matières transversales pour le rayonnement de la Communauté française en Belgique et à l'étranger, Mme Ryckmans relève une diminution de crédit de 200 000 euros et interroge le ministre-président sur son impact. Soulignant l'importance de la présidence belge du Conseil européen en 2024, elle demande à connaître à tout le moins quelques indications sur la mobilisation concrète des moyens alloués. Sur WBI et les enquêtes rapportées par la presse, la même commissaire interroge sur d'éventuelles dépenses complémentaires.

**M. Kerckhofs** annonce que son groupe ne soutiendra pas ce projet de budget qui ne répond pas aux besoins les plus importants de la population. En effet, les

dépenses prévues dans les différents secteurs lui paraissent insuffisantes *a fortiori* depuis les crises successives que nous avons connues. Sur les indemnités des parlementaires, quatre fois supérieures au salaire moyen, le groupe PTB entend rappeler qu'il prône leur réduction à deux fois le salaire moyen pour limiter la déconnexion des élus avec la population qu'ils sont censés représenter. Dans le même état d'esprit, M. Kerckhofs estime que l'on devrait réduire les indemnités ou les salaires des ministres qui ne subissent pas de la même façon que les citoyens l'impact quotidien de la crise énergétique. S'il relève positivement la diminution des moyens prévus pour les collaborateurs des ministres sortant de charge, il semble que l'anomalie subsiste et que rien ne justifie encore à ce jour cette mise à disposition.

Le commissaire remarque que plusieurs subventions ne connaîtront aucune indexation puisque leur valeur est semblable à celle de l'ajusté, ce qui aura un impact direct sur les actions menées via ces moyens. Il conclut en demandant au ministre pourquoi l'ensemble des subventions n'ont pas été indexées.

**M. le ministre-président**, rappelant la situation financière difficile et complexe de l'institution, assume les choix et les arbitrages qui ont été faits par son gouvernement dans un contexte de pandémie et de crise énergétique, et ce, au profit des citoyens, des ménages et des opérateurs dépendant de la FWB.

Sur WBI, il confirme que le budget a été indexé et que des moyens n'ont pas tous été consommés, la pandémie ayant constitué un frein à toutes sortes d'activités à l'international. Il insiste toutefois sur le fait que les différents accords de coopération bilatérale n'en ont pas trop souffert. Ainsi si la création artistique a été soutenue pendant la pandémie, des problèmes subsistent au niveau de sa diffusion, tant en Belgique qu'à l'international ; dès lors et à son instigation, le gouvernement a dégagé en janvier 2021 un montant complémentaire d'à peu près quatre millions d'euros pour la relance des acteurs culturels de la FWB et leur diffusion internationale via, notamment, le développement de mécanismes complémentaires et un soutien spécifique apporté au secteur de l'humour ou du livre. Concernant WBI, il répond à Mme Ryckmans qu'aucun moyen nouveau n'a été dégagé pour la gestion des enquêtes en cours avec WBI et il renvoie aux explications qu'il a déjà données à l'occasion d'une question orale.

Sur la suppression éventuelle de délégations ou sur la réforme des ALACS, le ministre-président rappelle qu'on évolue dans un budget constant et que l'objectif poursuivi n'est aucunement budgétaire, mais vise à accroître davantage la visibilité du réseau à l'étranger : les quatre millions prévus en sont une preuve, ainsi que les 1 200 000 euros supplémentaires pour le rayonnement à l'international, notamment au Québec où les relations sont fortes. L'orateur cite en exemple la mise en place d'un nouveau centre Wallonie-Bruxelles attendu pour la fin de l'année 2023 à Montréal, ou le centre WBI de Kinshasa et toutes les activités et le rayonnement

que celui-ci a déjà générés. Parallèlement, les quelques économies à la marge pointées dans le cadre du *reviewing* visent quant à elles à mettre en œuvre une bonne gestion des moyens de la FWB sans mettre en péril les politiques menées.

Sur le Plan de transition écologique, le ministre-président rappelle son rôle essentiel de coordinateur tout en précisant que sa mise en œuvre dépend davantage des ministres fonctionnels de son gouvernement. Une réunion a eu lieu au mois de novembre et une autre aura lieu au mois de janvier pour faire le point. Il rappelle aussi les avancées et les efforts énormes effectués pour la mise à niveau des infrastructures scolaires ainsi que le travail en cours avec les différentes administrations en vue de la mise en place d'un master-plan.

Sur le devoir de mémoire, il confirme que les moyens ont été augmentés de 170 000 euros dans le cadre de la réforme du dispositif anti-radicalisme de la FWB. À cet égard 15 projets ont été validés tout récemment par le gouvernement et un nouvel appel à projets est également en cours de validation. Sur la provision relative à la présidence belge du conseil européen, il confirme le rôle de pilotage dans les thématiques sport et éducation, soit les domaines de compétences exercées par la FWB comme évoqué par M. Lomba.

Il confirme la réduction de 8% de l'ensemble des salaires et des indemnités des ministres pour l'ensemble du gouvernement, et ce, dès janvier 2023.

Sur la diminution de 200 000 euros pointée par Mme Ryckmans, le ministre-président répond qu'il s'agit là d'une mesure de bonne gestion et d'économie devant s'apprécier à l'aune des moyens complémentaires conséquents évoqués *supra* et portés par le gouvernement pour le rayonnement de la culture à l'étranger (cfr les 1 200 000 euros).

**M. Matagne** reprend sa question sur les réserves de WBI.

**M. le ministre-président** partage l'analyse du député et lui répond que les réserves cumulées se chiffrent à neuf millions d'euros. Les réserves peuvent être utiles notamment lorsqu'il s'agit de lancer un tout nouveau centre Wallonie-Bruxelles comme prévu à Montréal engendrant des dépenses *one shot*. Il importe toutefois d'avoir une vue sur ces réserves pour une éventuelle adaptation de la dotation de WBI. Le ministre-président déclare qu'il restera vigilant.

### **3 Examen des divisions organiques, articles budgétaires et tableaux relevant de la commission**

#### ***3.1 Division organique 01 (Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Médiateur)***

L'examen de cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

#### ***3.2 Division organique 06 (crédits cabinet et charges liées au gouvernement)***

L'examen de cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

#### ***3.3 Division organique 10 (services du gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques)***

L'examen de cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

#### ***3.4 Division organique 11 (secrétariat général)***

##### **3.4.1 Programme 1**

Concernant les dépenses en matière d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles, **Mme Ryckmans** relève parmi les différentes actions proposées pour l'utilisation du budget 2023, une étude consacrée au cadastre de l'emploi dans le secteur culture (AB 13.32). Elle souhaite obtenir des précisions à propos de cette étude et souhaite savoir si ce projet est en phase avec les évolutions en cours au Fédéral sur le statut des artistes, et si des contacts sont en cours avec la ministre de la Culture.

Sur l'AB 38 (démocratie barbarie), **M. Bellot** interroge le ministre-président à propos du nouveau dispositif porté par ce crédit de 170 000 euros.

Sur ce même AB, **M. Kerckofs** interroge le ministre-président sur ce qu'il advient des 50 000 euros dévolus précédemment à la mise en œuvre de la commémoration de l'abolition de l'esclavage et de l'indépendance du Congo, globalisés dans l'AB 12.02.38. Les actions spécifiques menées sur cet AB ont-elles été supprimées ?

**M. le ministre-président** lui répond qu'il ne s'agissait pas d'une politique structurelle, mais d'une action éminemment ponctuelle, ce qui n'empêche toutefois pas la possibilité de mener ultérieurement une nouvelle action.



A M. Bellot, il répond que le gouvernement a adopté début septembre une réforme du dispositif anti-radicalisme faisant suite à l'évaluation du dispositif par l'université Saint Louis. La réforme vise à rendre le service du ministère en charge de la prévention des radicalismes et extrémismes violents encore plus efficace, et elle prévoit le transfert des missions transversales et l'accentuation du caractère spécialisé du CAPREV ou encore la fusion du CREA avec la cellule Démocratie et Barbarie et la cellule Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité, pour former un seul et unique service dénommé provisoirement cellule mémoire-extrémisme-radicalisme.

Concernant le cadastre, il répond à Mme Ryckmans que son utilité permettra d'affiner les choses en cas de négociations sectorielles notamment lorsqu'il s'agit de réaliser des simulations budgétaires.

### **3.5 Division organique 14 (relations internationales)**

À l'AB 41.01.11, M. Kerckhofs demande quelle part de la dotation de WBI servira à financer concrètement la coopération au développement en 2023, et quelle est l'évolution par rapport à 2022.

**Le ministre-président** lui répond qu'il n'y aura ni augmentation ni diminution de la part coopération au développement. Il précise néanmoins un peu plus tard qu'il s'agit de 3 700 000 euros en 2022 et de quatre millions en 2023.

À l'occasion de l'examen du programme Fonds social européen, M. Bellot souhaite obtenir des précisions concernant les prévisions de la future présidence belge du conseil (volet FWB). Sur l'AB 12.11.22 (dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE), le même député demande à quoi est affecté le solde de l'AB après réallocation du montant de 253 0000 euros sur un autre AB.

**Le ministre-président** rappelle ce qu'il a déjà énoncé plus haut sur la présidence belge et lui répond qu'il ne s'agit à ce stade que d'une provision qui permettra d'engager des experts en vue de préparer cette présidence.

À la deuxième question, il répond qu'une nouvelle programmation est en cours avec la Région wallonne, mais qu'à ce stade la répartition n'est pas encore précisée.

**Mme Ryckmans** interroge encore le ministre-président sur la Note de genre (annexe 5) et sur le commentaire qui en a été fait par la cellule en genre. Si les moyens progressent en général, ce dont la commissaire se réjouit, elle épingle de façon particulière l'analyse fine de la cellule sur les projets portés.

**Le ministre-président** lui répond qu'il y est très attentif dans toutes ses compétences, notamment à l'international à travers les projets de coopération dont il a pu constater l'efficacité sur place au bénéfice des jeunes filles (sport,

entrepreneuriat) ou au sein de la Francophonie comme discuté encore récemment à l'occasion du sommet de Djerba en Tunisie. Il ne voudrait pas non plus en arriver à pousser la logique trop loin sous peine de générer des effets pervers. À ce propos il cite l'exemple de la Mosa Ballet School où les jeunes filles sont largement majoritaires et où seulement trois garçons sont inscrits.

**Mme Ryckmans** voulait attirer l'attention sur l'intérêt des statistiques genrées produites par l'IWEPS pouvant amener à une réflexion transversale et globale très utile dans l'élaboration des politiques publiques. Elle y reviendra plus spécifiquement.

#### **4 Votes conformément à l'article 70§3 du Règlement**

Par 10 voix contre 2, la commission recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 – *partim* pour les matières relevant de ses compétences.

Confiance est accordée au président et à la rapporteuse pour la rédaction du présent avis.

La rapporteuse,

S. de Coster-Bauchau

Le président,

J.-P. Kerckhofs